

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 MARS 2018**

Délibération
n° 2018.03.057

**Délégation de service
public
assainissement -
Commune de
Mouthiers sur Boême
- Protocole de fin de
contrat**

LE QUINZE MARS DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 mars 2018**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Isabelle ESNAULT

Ont donné pouvoir :

Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

Suppléant(s) :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Samuel CAZENAVE, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018

**DELIBERATION
N° 2018.03.057**

ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur COURARI

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT - COMMUNE DE MOUTHIERS SUR BOËME - PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT

La commune de Mouthiers sur Boëme a confié l'exploitation de son service d'assainissement collectif à la société AGUR par contrat d'affermage en Délégation de Service Public (DSP). Ce contrat a pris effet le 1^{er} juillet 2005, pour une durée de 12 ans.

Suite à la fusion des intercommunalités au 1^{er} janvier 2017, GrandAngoulême exerce la compétence assainissement collectif sur le périmètre de la commune de Mouthiers sur Boeme.

Le contrat avec la société AGUR a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2017 par un avenant n°3, en date du 26 juin 2017.

Un protocole, précisant les documents remis par le délégataire sortant ainsi que le solde de tout compte est proposé pour régulariser la fin de ce contrat.

Le montant dû par la société AGUR à GrandAngoulême s'élève à 2 535.00 € H.T.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 8 mars 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER le protocole de fin de contrat de délégation de service public d'assainissement collectif sur le périmètre de la commune de Mouthiers,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée, à signer ledit protocole, ainsi que les actes afférents si nécessaire.

D'INSCRIRE au budget le montant du solde de tout compte (budget Assainissement collectif – section fonctionnement – recettes – article n° 70680),

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

23 mars 2018

Affiché le :

26 mars 2018



Protocole de fin de contrat de
délégation du service public
d'assainissement collectif de
GrandAngoulême avec AGUR
pour le contrat de la commune
de Mouthiers sur Boëme

Date : 13/02/2018

Entre :

La Communauté d'Agglomération GrandAngoulême, dont le siège est sis 25 boulevard Besson-Bey, 16023 Angoulême cedex, établissement public de coopération intercommunale représentée par son Président, Monsieur Jean-François DAURE, dûment habilité à signer le présent protocole en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération n°..... du conseil communautaire du 2018, et ci-après dénommée « La Collectivité »,

D'une part,

La Société AGUR (Aquitaine Gestion Urbaine et Rurale), société anonyme au capital de sept cent mille euros inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de BAYONNE sous le numéro 387 729 965, dont le siège administratif est situé au 5 rue de la Feuillée – 64100 BAYONNE, représentée par Monsieur Pierre ETCHART, Président Directeur Général, et ci-après désignée « le Délégué Sortant »,

D'autre part,

Ensemble désignées « **les Parties** ».

Il est préalablement exposé que :

- Le contrat d'affermage concernant l'exploitation du service d'assainissement collectif de la commune de Mouthiers sur Boème a été signé avec la société AGUR.
- Il est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2005, pour une durée de 12 ans.
- Il y a eu transfert de la compétence assainissement des eaux usées entre la commune de Mouthiers sur Boème et la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême au 1^{er} janvier 2017.
- Par un avenant n°2, le contrat de délégation de service public a été transféré à GrandAngoulême.
- Par un avenant n°3, le contrat a été prolongé de 6 mois. Il s'est terminé le 31 décembre 2017.

Article 1 : Documents remis en fin de contrat :

- Inventaire des biens

Le Délégué Sortant a remis à la Collectivité, l'inventaire contradictoire de l'ensemble des biens du service d'assainissement collectif, mis à jour au 31/12/2017. Cet inventaire est en **annexe 1** du présent protocole.

- Gestion des abonnés

Le Délégué Sortant a remis à la Collectivité le fichier des abonnés ainsi que le compte des abonnés à jour. **(Ce fichier a été remis le 13/02/2018 sous format Excel)**

- Autres documents remis au nouvel exploitant
 - o Les plans du réseau sous format papier et informatique avec les points noirs identifiés,
 - o Le dossier de récolement de la station d'épuration
 - o La liste des immeubles raccordables non raccordés de plus de 2 ans et de moins de 2 ans **(pas de données sur la base clientèle)**
 - o La liste des devis branchement demandés par les abonnés en attente et des branchements en attente de réalisation après devis, **(pas de devis en cours)**

Suite à la visite contradictoire des ouvrages réalisée le 04 septembre 2017, le Délégué Sortant a effectué quelques réparations et opérations d'entretien. Les ouvrages et équipements remis sont en bon état de fonctionnement. La relève des index compteurs a été réalisée lors de la remise des clefs, le 29 décembre 2017. PV de remise des installations **annexe 2**.

- o Pour les deux derniers exercices :
 - Les frais d'électricité détaillés par comptages,

installations	2016		2017	
	Consomation en kWh	facturation HTVA en €	Consomation en kWh	facturation HTVA en €
STEP Mouthiers	13828	2158	12356	1903
PR La Rochandry	4210	658	4052	642
PR Chez Garneau	318	117	472	156
PR du Lavoir	782	228	1024	346
PR la Chauvetterie	289	102	393	133
Total	19427	3263	18297	3180

Article 2 : Biens de reprise

Sans objet.

Article 3 : Cautionnement

Une caution a bien été constituée en 2005 de 450 € et AGUR fait les démarches pour se libérer de sa caution.

Article 4 : Solde du compte de renouvellement

Le tableau en **annexe 1**, présente le solde du compte de renouvellement.

En conséquence, le solde de renouvellement de **2800 €** (valeur 2017) est reversé à la Collectivité.

Article 5 : Reversement par la Collectivité au Délégué Sortant de l'eau en compteur entre le 06/10/2017 (date du relevé de compteur) et la fin du contrat

Le Délégué Sortant a réalisé le calcul au prorata temporis des volumes d'eau assujettis à la redevance assainissement entre le dernier relevé de compteur (06 octobre 2017) et le terme du contrat (31/12/2017).

Ce dernier index a été facturé en totalité aux usagers sur la facture de janvier et de fait le reversement qui sera fait par la société AGUR prendra en compte la totalité du 2nd semestre 2017.

Article 6 : Reversement par le Délégué Sortant à la Collectivité de la surtaxe assainissement du 2^{ème} semestre 2017

Le Délégué Sortant programmera le reversement de la surtaxe à la Collectivité suivant les termes et délais ci-dessous :

- Avril 2018 : Solde correspondant aux consommations de l'année 2017 et versement complémentaire du solde des montants encaissés relatifs aux parties fixes du 2^{ème} semestre de l'année 2017
- Juin 2018 : Solde du compte d'affermage 2017 au vu du compte-rendu financier.

Article 7 : Admissions en non-valeur

Les admissions en non-valeur sont prononcées en accord avec la collectivité au vu d'un état présenté par le Délégué Sortant.

Six mois au plus tard après la fin du contrat de délégation, soit avant le 30 juin 2018, le Délégué Sortant émettra un dernier décompte des sommes encaissées.

Ce décompte fera apparaître en déduction de la surtaxe facturée au titre de l'année 2017, la valeur totale des impayés non soldés à la date d'émission du décompte.

La liste détaillée, par client, des montants impayés déduits pour la part Collectivité sera annexée à ce dernier compte de gestion.

Le Délégué Sortant et la Collectivité font chacun leur affaire des sommes impayées qui doivent leur revenir sur la base de la liste des impayés fournie dans le dernier décompte.

Article 8 : Reversement par le Délégué Sortant à la Collectivité de la TVA collectée sur les travaux d'investissement au titre du contrat se terminant le 31/12/2017

Le Délégué sortant respectera les clauses du contrat actuel quant au reversement après le 31/12/2017, de la TVA sur les travaux d'investissement réalisés et payés par la Collectivité avant le 31/12/2017.

Article 9 : Transfert des contrats

La Collectivité et le Délégué Sortant s'assurent que les contrats d'électricité, d'eau et de téléphonie liés aux ouvrages soient transférés au 1^{er} janvier 2018. Frais électriques 2018 en **annexe 3**.

Article 10 : Récapitulatif des termes financiers de la fin du contrat

	Montant H.T
Eau en compteur	000,00 €
Frais électrique 2018 (1/12 ^{ème} de 2017)	-265,00 €
Frais de télécommunication 2018	000,00 €
Solde de renouvellement	2800,00 €
Solde à verser par le Délégué Sortant	2535,00 €

GrandAngoulême présentera une facture à la société AGUR qui s'en acquittera au plus tard le 31 juillet 2018.

A Angoulême, le

Pour le Délégué Sortant

Pour la Collectivité
Le Président

M.Jean-François DAURÉ

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Inventaire du service et solde du programme de renouvellement

ANNEXE 2 : PV de remise des installations réalisé le 29 décembre 2017

ANNEXE 3 : Frais électriques 2018



PROCES-VERBAL

de remise des installations d'assainissement collectif de la commune de MOUTHIERs sur BOEME

Le vendredi 29 décembre 2017 en présence notamment des personnes suivantes :

- Madame Valérie BALOTTE, Messieurs Jérôme SICARD et David BISSERIER, Division de l'eau et de l'assainissement de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême (GrandAngoulême) dont le siège est sis 25 boulevard Besson-Bey, 16 023 Angoulême Cedex
- Monsieur Julien THOMAS, représentant AGUR, Maison Retaenia, 64 780 Irissarry

Le vendredi 29 décembre 2017, il a été procédé à la visite des installations,

- pour valoir remise des installations en fin de contrat pour ce qui concerne la société AGUR
- pour valoir remise des installations en début de contrat pour ce qui concerne GrandAngoulême

Il a été procédé aux constatations suivantes :

- Des réparations sur les drains de l'étage secondaire de filtration des lits plantés de roseaux sont à effectuer en janvier 2018 par AGUR ;
- Une pompe dysfonctionne sur le PR Chauvetterie (bouchée sans doute), une intervention d'AGUR aura lieu dans la journée ;
- La demande de mutation des contrats ErDF est à la charge de GrandAngoulême, indiquer à Julien Thomas quand ce sera réalisé ;
- Pour l'eau potable, les contrats doivent changer de client au 1^{er} janvier 2018.
- Les Sofrel ont été reprogrammés et passés en mode GSM, c'est GrandAngoulême qui reçoit les alarmes.
- Les barillets ont été changés, il reste 2 chaînes à double cadenas au niveau de la STEP et du PR Chauvetterie, elles seront rendues à AGUR dès que les réparations seront réalisées.

1 – Lits plantés de roseaux – 1 600 EH

- **Relevé des index le 29 décembre 2017 :**
 - Compteur d'eau : 371 m³
 - Compteur EDF : 124 870 kWh

Roseaux faucardés mais drains de l'étage secondaire cassés en de nombreux points (6 ou 7 points), Julien THOMAS s'engage à faire les réparations en janvier 2018.

2 Poste de relèvement La Rochandry

- **Relevé des index le 29 décembre 2017 :**
 - Pas de Compteur d'eau
 - Compteur EDF : 90 480 kWh

3 Poste de relèvement Lavoir – Route de Fouquebrune

- **Relevé des index le 29 décembre 2017 :**
 - Pas de compteur d'eau
 - Compteur EDF : 114 576 kWh

4 Poste de relèvement Chez Garnaud

- **Relevé des index le 29 décembre 2017 :**
 - Pas de compteur d'eau
 - Compteur EDF : 5 624 kWh

5 Poste de relèvement La Chauvetterie

- **Relevé des index le 29 décembre 2017 :**
 - Compteur d'eau : le compteur est fermé, voir l'index quand on demandera l'ouverture.
 - Compteur EDF : 505 kWh

Les parties signataires ont été appelées à faire part de leurs remarques ou observations sur les installations faisant l'objet de la visite sous un délai de 15 (quinze) jours.

En foi de quoi, il a été rédigé le présent procès-verbal pour être signé par les parties représentées.

Fait le

GrandAngoulême,

AGUR,

Par Délégation
Pour le Président,
Le Vice-Président,

JC COURARI

Département de la Charente
Commune de Mouthiers sur Boème
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PLAN DE RENOUELEMENT AGUR DES EQUIPEMENTS

Date d'établissement: 2005

Durée contrat (années): #REF!

Site	Désignation du bien	Caractéristiques	Quant	An 0	D V	Année renouvellement	Valeur remplacement	Reste à renouveler
Poste La Rochandrie	Pompe 1	Amarex NF 65-220/014ULG175 20 m3/h à 6,5 m	1	1996	12	2017	2 000 €	0 €
	Pompe 2	Amarex NF 65-220/014ULG175 20 m3/h à 6,5 m	1	1998	12	2017	2 000 €	0 €
	Télégestion	Sofrel S500	1			2017		
	Armoire électrique			1997	25	2022		
	Poires de niveau			2017	12	2029	300 €	0 €
	Equipements hydrauliques	Tuyauterie, vanne, clapet	1	1998	20	2018		
	débitmètre		1	2015	20	2035		
	Palan + potence			1980	30	2010	300 €	300 €
Equipements supports	Trappe, barres, chaîne...	1	2006	30	2036	1 000 €	0 €	
Poste route de Fouquebrune (lavoir)	Pompe 1	Flygt MP 3102 LT 210 - 20 m3/h à 19 m -4.4Kw	1	2011	12	2023	2 000 €	0 €
	Pompe 2	Flygt MP 3102 LT 210 - 20 m3/h à 19 m -4.4Kw	1	2011	12	2023	2 000 €	0 €
	Télégestion	Sofrel S500	1			2017		
	Armoire électrique		2	1998	25	2023		
	Poires de niveau		1	2017	12	2029	300 €	0 €
	Equipements hydrauliques	Tuyauterie, vanne, clapet	1	1980	30	2010	1 500 €	1 500 €
	Equipements supports	Trappes, barres, chaînes...	1	1980	30	2010	1 000 €	1 000 €
Poste de La Chauvetterie	Pompe 1	Amarex NF65-220/004ULG - 12 m3/h à 3, 50 m	1	2017	12	2029	2 000 €	0 €
	Pompe 2	Amarex NF65-220/004ULG - 12 m3/h à 3, 50 m	1	2017	12	2029	2 000 €	0 €
	Télégestion	Sofrel S500	1			2017		
	Armoire électrique		2	2002	25	2027		
	Poires de niveau		1	2017	12	2029	300 €	0 €
	Equipements hydrauliques	Tuyauterie, vanne, clapet	1	2002	30	2032		
	Equipements supports	Trappes (3), barres, chaînes...	1	2002	20	2022		
Poste de chez Garnaud	Pompe 1	Système DIP20/4VV-2,2KW	1	2007	12	2019	0 €	0 €
	Télégestion	Sofrel S500	1	2007		2017	0 €	0 €
	Armoire électrique		2	2007	25	2032	0 €	0 €
	Capteur de pression		1	2016	12	2028	0 €	0 €
	Equipements hydrauliques	Tuyauterie, vanne, clapet	1	2007	30	2037	0 €	0 €
	Equipements supports	Trappes (3), barres, chaînes...	1	2007	20	2027	0 €	0 €
STEP MOUTHIER SUR BOEME	By-pass des bassins avec vannes		1	2007			0 €	0 €
	Dégrilleur automatique	SG 400	1	2007			0 €	0 €
	Compacteur	SPF type compacteur 200	1	2007			0 €	0 €
	Filtre étage1	320 m2 en 2 couches filtrante ou drainante	1	2007			0 €	0 €
	Filtre étage2	320 m2 en 2 couches filtrante ou drainante	1	2007			0 €	0 €
	Système d'alimentation	Plaque de dissipation de flux	1	2007			0 €	0 €
	Regard	Regard de collecte et de prélèvement	1	2007			0 €	0 €
	Pompe refoulement N°1	KSB amarex N D100-220/044ULG220 3,7 kw 1450tr/min	1	2016			0 €	0 €
	Pompe refoulement sortie	GRUNDFOS SE 1,100,100,55,4,51d 220m3/H 0 16,1mHMT	1	2007			0 €	0 €
	Pompe refoulement sortie	pompe PR sortie STEP Xylem DP 3057 MT 232 1,7 KW 10 m	1	2015			0 €	0 €
	Local technique	porte	1	2007			0 €	0 €
	Cloture, portail	cloture portail	1	2007			0 €	0 €
	Total						SOLDE RENOUELEMENT	2 800 €

Synthèse ELECTRICITE

Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
 Période de production :
 Date d'édition : 16/03/2018

Les données restituées dans ce feuillet sont issues du contrat entre EDF Commerce et le client nommé ci-dessus.

Les données chiffrées, en particulier celles concernant les prix, sont strictement confidentielles et ne peuvent être communiquées à des tiers sans l'accord d'EDF Commerce

Informations site								Fourniture et Acheminement							Taxes et Contributions					TVA			
Hiérarchie Commerciale	RAE	Segment	Identifiant de facturation	Compte commercial	Nom site	Adresse du site	Code site	Consommation facturée (kWh)	Part Abt (Euros HT)	Energie Active (Euros HT)	Prix moyen (c€/KWh)	TURPE dont énergie réactive (Euros HT)		dont dép. (Euros HT)	Total Fourn. /Ach. (Euros HT)	Taxes locales (Euros HT)	CSPE (Euros HT)	CTA (Euros HT)	Total Taxes et Contributions (Euros)	Divers (Euros HT)	Total HTVA (Euros)	Total TVA (Euros)	Total TTC (Euros)
AGUR SA_IDG 161098407616		C5	-	1-ABS178	AGUR SA SA EPU	ROUTE DE LA	1012	12 356	59,40	649,73	5,74	584,06	0,00	0,00	1 293,19	115,91	228,04	33,72	377,67	0,00	1 670,86	302,59	1 973,45
AGUR SA_IDG 161503617469		C5	-	1-3JO129	AGUR GARNAUD	1 ROUTE DE L	1012	475	59,40	24,99	17,77	68,22	0,00	0,00	152,61	4,45	10,70	13,83	28,98	0,00	181,59	18,23	199,82
AGUR SA_IDG 161768451132		C5	-	1-ACNGXV	AGUR SA PR CHA	CHEMIN DE L	1012	393	59,40	20,72	20,39	77,17	0,00	0,00	157,29	3,68	8,85	17,07	29,60	0,00	186,89	17,13	204,02
AGUR SA_IDG 161777134200		C5	-	1-ACNH05	AGUR SA SR FOU	ROUTE DE FO	1012	4 052	59,40	213,13	6,73	230,16	0,00	0,00	502,69	38,00	91,18	24,96	154,14	0,00	656,83	105,70	762,53
AGUR SA_IDG 161833574459		C5	-	1-ACNGWZ	AGUR SA PR ROU	ROUTE DE LA	1012	0	59,40	0,00	0,00	198,77	0,00	0,00	258,17	0,00	0,00	13,83	13,83	0,00	272,00	36,31	308,31
Total								17 276	297,00	908,57	6,98	1 158,38	0,00	0,00	2 363,95	162,04	338,77	103,41	604,22	0,00	2 968,17	479,96	3 448,13